

## ANNEXE 3

### **Autorisation parentale pour les sorties scolaires durant l'année 2019-2020**

Dans le cadre de sa scolarité, votre enfant sera amené à participer à des sorties scolaires (cinéma, sorties scientifiques, culturelles ou sportives ...). Ces sorties organisées par les enseignants sont toujours en lien avec notre projet d'établissement ainsi que les programmes et en conséquence ont un caractère obligatoire.

En signant cette autorisation, vous autorisez votre enfant à participer aux sorties 2019-2020 qui seront facturées globalement au cours du troisième trimestre.

Vous serez bien sûr informés des sorties scolaires par courrier ; les professeurs transmettent l'information quelques jours avant par l'intermédiaire de vos enfants. A cette occasion, si votre enfant n'est pas en mesure de participer à cette sortie vous devrez le faire savoir au professeur responsable.

### ***Autorisation à retourner au collège pour le lundi 24 juin 2019***

Nous soussignés, père - mère – responsable légal – tuteur, (rayer les mentions inutiles)

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

#### **AUTORISONS NOTRE ENFANT**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ NIVEAU : \_\_\_\_\_

1. à participer aux sorties scolaires organisées par le collège Saint Joseph de Cancale pour l'année scolaire 2019-2020
2. et autorisons, le cas échéant, le professeur responsable à prendre toutes mesures qu'il jugerait utiles devant la nécessité de procéder à des soins, y compris l'anesthésie générale.

Vu et pris connaissance

Le / / .

Signature